



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Vérification périodique des ascenseurs et monte-charges (AM 29/12/2010)

N° de rapport : A511498826-006-1
Date : 12/12/2025



Accréditation n°3-2016
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Lieu d'intervention :

LES HOPITAUX DU LEMAN
HOPITAL GEORGES PIANTA
3 AVENUE DE LA DAME
74203 THONON LES BAINS

Date(s) d'intervention :
Du 08/12/2025 au 12/12/2025

Intervenant(s) :
Mr RICHARD CEDRIC



OBSERVATION(S)

Liste des équipements vérifiés

Désignés par contrat ou convention

	Désignation	Fabricant	Repères	N° Identification	N° Ordre
✓	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	OTIS	Plateau technique - Gauche	RV269	1
✓	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	KONE	FCM64 - Accueil	11341391	2
3	Ascenseur de 7 à 10 niveaux	OTIS	Brancardage	45KRP227	3
✓	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	OTIS	Laboratoire	BKV84	4
1	Ascenseur de 7 à 10 niveaux	SCHINDLER	Visiteurs	BKV55	5
✓	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	KONE	FCM61 - Médecine - Monte malade	11341393	6
✓	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	KONE	FCM62 - Médecine - Monte malade	11341394	7
✓	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	CFA	ACH46 - Consultation unextern	94N38163	8
✓	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	CFA	ACH24 - Plateau technique - Stérilisation	95NO2423	9
✓	Ascenseur de 7 à 10 niveaux	OTIS	Professionnel	45KRM125	10
1	Ascenseur de 7 à 10 niveaux	SECA		RV268	11
1	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	CFA	ACH44 - Plateau technique - Stérilisation	94N38162	12
4	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	CFA	AAE42 - Plateau technique - Droit	94R50042	13
✓	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	OTIS	Aile ouest	45KRM124	14

Liste des équipements vérifiés

Désignés par contrat ou convention

	Désignation	Fabricant	Repères	N° Identification	N° Ordre
1	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	SODIMAS	BKV63	BKV63	15
✓	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	KONE	FCM63 - Monte malade	11341392	16

Nombre total d'observations : 11



Sans observation



Non vérifié ou vérification partielle



Avec observation



Rapport de vérification

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Date de la vérification 12/12/2025 **Vérificateur** Mr RICHARD CEDRIC

Repères :

Client **Bâtiment** Plateau technique **Service** Gauche

Fabricant OTIS **Capacité max (kg)** 2 500,00

Nombre de personnes 33

Type Electrique, adhérence VF **Hauteur (m)**

N° Identification RV269 **Portée (m)**

Année (plaque) 2013 **Marquage** CE

Particularités

- Société de maintenance : ACAF
- Nb de niveaux desservis : 3
- ERP - type(s) : - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
- Vitesse nominale : 1 m/s
- Accès à la cabine : Service simple
- Ascenseur sans local des machines

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

MACHINE

13.1 Mécanismes

GAINE

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.2 Trappes de secours

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.4 Dispositif vitesse excessive en montée

(ascenseur électrique à adhérence)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)



Rapport de vérification

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Date de la vérification 12/12/2025 **Vérificateur** Mr RICHARD CEDRIC

Repères :

Client FCM64 **Bâtiment** Accueil **Service**

Fabricant KONE **Capacité max (kg)** 630,00

Nombre de personnes 8

Type Electrique, modèle MONOSPACE **Hauteur (m)**

N° Identification 11341391 **Portée (m)**

Année (plaque) 2010 **Marquage** CE

Particularités

- Société de maintenance : ACAF
- Nb de niveaux desservis 3
- ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
- Vitesse nominale : 1 m/s
- Accès à la cabine : Service simple
- Ascenseur sans local des machines

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

MACHINE

13.1 Mécanismes

GAINE

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)



Rapport de vérification

Ascenseur de 7 à 10 niveaux

Date de la vérification 08/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client	Bâtiment	Service
	Brancardage	
Fabricant	OTIS	Capacité max (kg) 2 000,00
		Nombre de personnes 26
Type	Electrique, adhérence VF	Hauteur (m)
N° Identification	45KRP227	Portée (m)
Année (plaque)	2012	Marquage CE

Particularités

-Société de maintenance : ACAF
-Nb de niveaux desservis : 7
-ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
-Vitesse nominale : 1,6 m/s
-Accès à la cabine : Service opposé
-Ascenseur sans local des machines

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

Observations

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit) : Les éléments constituant les parois de la cabine sont en mauvais état. -

CABINE

7.8 Eclairage normal cabine : Les éléments constitutifs de l'éclairage normal en cabine sont en mauvais état. -

CABINE

8.1 Organes de commande : Les organes de commande de la cabine sont en mauvais état. -

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

MACHINE

13.1 Mécanismes

GAINE

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.2 Trappes de secours

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.4 Dispositif vitesse excessive en montée

(ascenseur électrique à adhérence)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)



Rapport de vérification

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Date de la vérification 09/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client	Bâtiment	Service
	Laboratoire	
Fabricant	OTIS	Capacité max (kg) 630,00
		Nombre de personnes 8
Type	Electrique, adhérence VF	Hauteur (m)
N° Identification	BKV84	Portée (m)
Année (plaque)	1982	Marquage Sans objet

Particularités

-Société de maintenance : ACAF
-Nb de niveaux desservis : 3
-ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
-Vitesse nominale : 0,63 m/s
-Accès à la cabine : Service simple
-Local des machines installé en partie supérieure de la gaine

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

LOCAUX MACHINES - POULIES

12.2 Sol

12.3 Accès au local par échelle

12.3 Accès au local par porte

12.3 Accès au local par trappe

GAINE

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.5 Portes cabine

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)

MACHINE

13.1 Mécanismes



Rapport de vérification

Ascenseur de 7 à 10 niveaux

Date de la vérification 08/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client	Bâtiment	Visiteurs	Service
Fabricant	SCHINDLER	Capacité max (kg)	675,00
		Nombre de personnes	9
Type	Electrique, adhérence VF	Hauteur (m)	
N° Identification	BKV55	Portée (m)	
Année (plaque)	1969	Marquage	Sans objet

Particularités

-Société de maintenance : ACAF
-Nb de niveaux desservis : 7
-ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
-Vitesse nominale : 1,5 m/s
-Accès à la cabine : Service simple
-Local des machines installé en partie supérieure de la gaine

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

Observations

CABINE

8.4 Dispositif de demande de secours : Le dispositif de demande de secours ne fonctionne pas en mode normal et/ou sur alimentation de secours. (Situation dangereuse ayant nécessité la mise à l'arrêt de l'appareil). -

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

LOCAUX MACHINES - POULIES

12.2 Sol

12.3 Accès au local par échelle

12.3 Accès au local par porte

12.3 Accès au local par trappe

GAINE

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)

MACHINE

13.1 Mécanismes



Rapport de vérification

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Date de la vérification 09/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client FCM61 **Bâtiment** Médecine **Service** Monte malade

Fabricant KONE **Capacité max (kg)** 2 000,00

Nombre de personnes 26

Type Electrique, modèle MONOSPACE **Hauteur (m)**

N° Identification 11341393 **Portée (m)**

Année (plaque) 2010 **Marquage** CE

Particularités

-Société de maintenance : ACAF
 -Nb de niveaux desservis : 4
 -ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
 -Vitesse nominale : 1 m/s
 -Accès à la cabine : Service simple
 -Ascenseur sans local des machines

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
 Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

MACHINE

13.1 Mécanismes

GAINE

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.2 Trappes de secours

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)

ELECTRICITE

14.3 Protection contre les contacts directs



Rapport de vérification

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Date de la vérification 09/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client FCM62 **Bâtiment** Médecine **Service** Monte malade

Fabricant KONE **Capacité max (kg)** 2 000,00

Nombre de personnes 26

Type Electrique, modèle MONOSPACE **Hauteur (m)**

N° Identification 11341394 **Portée (m)**

Année (plaque) 2010 **Marquage** CE

Particularités

-Société de maintenance : ACAF
 -Nb de niveaux desservis 4
 -ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
 -Vitesse nominale : 1 m/s
 -Accès à la cabine : Service simple
 -Ascenseur sans local des machines

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
 Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société acaf

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

MACHINE

13.1 Mécanismes

GAINE

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.2 Trappes de secours

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)

ELECTRICITE

14.3 Protection contre les contacts directs



Rapport de vérification

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Date de la vérification 09/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client ACH46 **Bâtiment** **Service** Consultation unextern

Fabricant CFA **Capacité max (kg)** 490,00

Nombre de personnes 6

Type Hydraulique à action indirecte **Hauteur (m)**

N° Identification 94N38163 **Portée (m)**

Année (plaque) 2004 **Marquage** CE

Particularités

- Société de maintenance : ACAF
- Nb de niveaux desservis : 2
- ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
- Vitesse nominale : 0,63 m/s
- Accès à la cabine : Service opposé
- Local des machines installé en partie inférieure de la gaine

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.8 Organes de liaison (position cabine)

11.11 Parachute (ascenseur hydraulique)

11.12 Dispositif s'opposant à la dérive (ascenseur hydraulique)

MACHINE

6.5 Vérin

13.1 Mécanismes

GAINE

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

LOCAUX MACHINES - POULIES

12.2 Sol

12.3 Accès au local par porte



Rapport de vérification

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Date de la vérification 08/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client ACH24 **Bâtiment** Plateau technique **Service** Stérilisation

Fabricant CFA **Capacité max (kg)** 650,00

Nombre de personnes 8

Type Hydraulique à action indirecte **Hauteur (m)**

N° Identification 95NO2423 **Portée (m)**

Année (plaque) 2004 **Marquage** CE

Particularités

- Société de maintenance : ACAF
- Nb de niveaux desservis : 2
- ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
- Vitesse nominale : 0,63 m/s
- Accès à la cabine : Service opposé
- Local des machines installé en partie latérale de la gaine - niveau : rez de chaussée

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Etat de conservation des éléments de guidage; vérifié le 19/11/2025

Etat de conservation des mécanismes de levage; vérifié le 19/11/2025

Etat de conservation des suspentes et attaches; vérifié le 19/11/2025

Efficacité de fonctionnement du dispositif parachute ou équivalent; vérifié le 19/11/2025

La vérification effectuée dans le cadre de la présente prestation n'a pas porté sur les composants suivants, puisque vérifiés dans le cadre du contrat d'entretien :

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)

11.11 Parachute (ascenseur hydraulique)

11.12 Dispositif s'opposant à la dérive (ascenseur hydraulique)

MACHINE

6.5 Vérin

13.1 Mécanismes

GAINE

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

LOCAUX MACHINES - POULIES

12.2 Sol

12.3 Accès au local par échelle

12.3 Accès au local par porte

12.3 Accès au local par trappe



Rapport de vérification

Ascenseur de 7 à 10 niveaux

Date de la vérification 08/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client	Bâtiment	Professionnel	Service
Fabricant	OTIS	Capacité max (kg)	2 000,00
		Nombre de personnes	26
Type	Electrique, adhérence VF	Hauteur (m)	
N° Identification	45KRM125	Portée (m)	
Année (plaque)	2011	Marquage	CE

Particularités

-Société de maintenance : ACAF
-Nb de niveaux desservis : 8
-ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
-Vitesse nominale : 1,6 m/s
-Accès à la cabine : Service opposé
-Ascenseur sans local des machines

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de déféctuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

LOCAUX MACHINES - POULIES

12.2 Sol

12.3 Accès au local par échelle

12.3 Accès au local par porte

12.3 Accès au local par trappe

GAINE

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.2 Trappes de secours

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.4 Dispositif vitesse excessive en montée

(ascenseur électrique à adhérence)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)

MACHINE

13.1 Mécanismes



Rapport de vérification

Ascenseur de 7 à 10 niveaux

Date de la vérification 09/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client	Bâtiment	Service
Fabricant	SECA	Capacité max (kg) 1 400,00
		Nombre de personnes 18
Type	Electrique, adhérence VF	Hauteur (m)
N° Identification	RV268	Portée (m)
Année (plaque)	2013	Marquage CE

Particularités

-Société de maintenance : ACAF
-Nb de niveaux desservis : 7
-ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
-Vitesse nominale : 1 m/s
-Accès à la cabine : Service simple
-Local des machines installé en partie supérieure de la gaine

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

Observations

PALIER

4.2 Affichage (déplacement de la cabine) : Des organes de signalisation indiquant le sens de déplacement de la cabine ne fonctionnent pas. Niveaux : Assurer le fonctionnement au niv -1 -

Par ailleurs

Par ailleurs au cour de notre mission, nous avons constaté que l'ensemble de la machinerie n'était pas solidarisé au sol, en soit l'ensemble de traction fixé sur un châssis vibre lors de l'arrêt de l'ascenseur.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

LOCAUX MACHINES - POULIES

12.3 Accès au local par porte

GAINÉ

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.2 Trappes de secours

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.4 Dispositif vitesse excessive en montée

(ascenseur électrique à adhérence)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.6 Dispositifs réserves réduites (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)

MACHINE

13.1 Mécanismes



Rapport de vérification

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Date de la vérification 08/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client ACH44 **Bâtiment** Plateau technique **Service** Stérilisation

Fabricant CFA **Capacité max (kg)** 630,00

Nombre de personnes 8

Type Hydraulique à action indirecte **Hauteur (m)**

N° Identification 94N38162 **Portée (m)**

Année (plaque) 2004 **Marquage** CE

Particularités

- Société de maintenance : ACAF
- Nb de niveaux desservis: 2
- ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
- Vitesse nominale : 0,63 m/s
- Accès à la cabine : Service simple
- Local des machines installé en partie latérale de la gaine - niveau : rez de chaussée

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

La vérification effectuée dans le cadre de la présente prestation n'a pas porté sur les composants suivants, puisque vérifiés dans le cadre du contrat d'entretien :

Etat de conservation des éléments de guidage; vérifié le 19/11/2025

Etat de conservation des mécanismes de levage; vérifié le 19/11/2025

Etat de conservation des suspentes et attaches; vérifié le 19/11/2025

Efficacité de fonctionnement du dispositif parachute ou équivalent; vérifié le 19/11/2025

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnées ci-après, auxquelles il convient de remédier.

Observations

PORTES PALIERES

5.6 Protections fermeture porte(s) : Les dispositifs de protection lors du fonctionnement de la porte palière présentent un fonctionnement défectueux. Niveaux : Rendre fonctionnel la cellule toute hauteur. -

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)

11.11 Limiteur de vitesse (ascenseur hydraulique)

11.11 Parachute (ascenseur hydraulique)

11.12 Dispositif s'opposant à la dérive (ascenseur hydraulique)

MACHINE

6.5 Vérin

13.1 Mécanismes

GAIN

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

LOCAUX MACHINES - POULIES

12.2 Sol

12.3 Accès au local par échelle

12.3 Accès au local par porte

12.3 Accès au local par trappe



Rapport de vérification

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Date de la vérification 08/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client AAE42 **Bâtiment** Plateau technique **Service** Droit

Fabricant CFA **Capacité max (kg)** 1 600,00

Nombre de personnes 21

Type Electrique, adhérence VF **Hauteur (m)**

N° Identification 94R50042 **Portée (m)**

Année (plaque) 2003 **Marquage** CE

Particularités

- Société de maintenance : ACAF
- Nb de niveaux desservis : 3
- ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
- Vitesse nominale : 0,63 m/s
- Accès à la cabine : Service simple
- Local des machines installé en partie supérieure de la gaine

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

Observations

ORGANES DE SUSPENSION	6.2 Etat général : Surveiller l'évolution de l'usure des câbles de tractions. -
CABINE	7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit) : Remettre en état les mains courante qui présente des bords saillants. -
CABINE	7.8 Eclairage normal cabine : L'éclairage normal de la cabine est défectueux. -
CONTREPOIDS - COMPENSATION	10.1 Eléments constitutifs du contrepoids : Des éléments de guidage du contrepoids sont détériorés et/ou absent (usure des garnitures, fixations défectueuses, ...). Les éléments concernés sont : Remplacer le coulisseau absent. -

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

LOCAUX MACHINES - POULIES

12.2 Sol

12.3 Accès au local par échelle

12.3 Accès au local par porte

12.3 Accès au local par trappe

GAINE

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.2 Trappes de secours

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)

MACHINE

13.1 Mécanismes



Rapport de vérification

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Date de la vérification 09/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client	Bâtiment	Aile ouest	Service
Fabricant	OTIS	Capacité max (kg)	1 850,00
		Nombre de personnes	24
Type	Electrique, adhérence VF	Hauteur (m)	
N° Identification	45KRM124	Portée (m)	
Année (plaque)	2011	Marquage	CE

Particularités

-Société de maintenance : ACAF
-Nb de niveaux desservis : 7
-ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
-Vitesse nominale : 1 m/s
-Accès à la cabine : Service opposé
-Ascenseur sans local des machines

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de déféctuosité.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

MACHINE

13.1 Mécanismes

GAINÉ

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.2 Trappes de secours

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)



Rapport de vérification

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Date de la vérification 08/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client	BKV63	Bâtiment	Service
Fabricant	SODIMAS	Capacité max (kg)	630,00
		Nombre de personnes	8
Type	Electrique, adhérence VF	Hauteur (m)	
N° Identification	BKV63	Portée (m)	
Année (plaque)	1982	Marquage	Sans objet

Particularités

-Société de maintenance : ACAF
 -Nb de niveaux desservis : 3
 -ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
 -Vitesse nominale : 0.63 m/s
 -Accès à la cabine : Service double
 -Local des machines installé en partie supérieure de la gaine
 -Date de modernisation : 2022

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
 Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défauts, mentionnés ci-après, auxquelles il convient de remédier.

Observations

CABINE

7.2 Trappes de secours : Les éléments constitutifs de la trappe de cabine sont en mauvais état. -

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

LOCAUX MACHINES - POULIES

12.2 Sol

12.3 Accès au local par échelle

12.3 Accès au local par porte

12.3 Accès au local par trappe

GAIN

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.2 Trappes de secours

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)

MACHINE

13.1 Mécanismes



Rapport de vérification

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Date de la vérification 09/12/2025 **Vérificateur** RICHARD CEDRIC

Repères :

Client FCM63 **Bâtiment** Monte malade **Service**

Fabricant KONE **Capacité max (kg)** 1 600,00

Nombre de personnes 21

Type Electrique, modèle MONOSPACE **Hauteur (m)**

N° Identification 11341392 **Portée (m)**

Année (plaque) 2010 **Marquage** CE

Particularités

- Société de maintenance : ACAF
- Nb de niveaux desservis : 3
- ERP - type(s) : U,M,N et W - Catégorie : 1 - effectif maximum: 2081 selon courrier de la commission de sécurité en date du : 19/01/21
- Vitesse nominale : 1 m/s
- Accès à la cabine : Service opposé
- Ascenseur sans local des machines

Contenu et conditions de la vérification

Ascenseur / Monte-charge / Elévateur de personnes - Examen de l'état de conservation et essais de fonctionnement.
Arrêté du 29 décembre 2010.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception et aux prescriptions techniques applicables, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention.

Vérification réalisée en présence de M. GARCIA, de la société ACAF

Résultat de la vérification

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de déféctuosité.

Par ailleurs

Rendre fonctionnel le frein de secours.

Liste des points vérifiés sur l'équipement

Points vérifiés suivant les conditions d'intervention énoncées ci avant.

DOCUMENTATION

Etude de sécurité

CUVETTE

2.1 Etat général

2.5 Amortisseurs, socles, butées

PALIER

4.1 Signalisation présence cabine

4.2 Affichage (déplacement de la cabine)

4.4 Organes de commande avec voyant

Affichage

ORGANES DE SUSPENSION

6.1 Caractéristiques

6.2 Etat général

6.3 Attaches

6.4 Poulies - pignons - protecteurs

CONTREPOIDS - COMPENSATION

10.1 Eléments constitutifs du contrepoids

MACHINE

13.1 Mécanismes

GAINÉ

1.1 Parois de protection

1.3 Garde-pieds - seuils

1.4 Moyens d'accès cuvette

GUIDAGE

3.1 Eléments de guidage

PORTES PALIER

5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage

5.2 Condamnation électrique - contrôle de fermeture

5.3 Déverrouillage de secours

5.5 Eléments constitutifs (dont vitrage)

5.6 Protections fermeture porte(s)

CABINE

7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)

7.2 Trappes de secours

7.5 Portes cabine

7.6 Dispositif de verrouillage

7.7 Contrôle de fermeture de la porte cabine

7.8 Eclairage normal cabine

7.10 Affichage

7.11 Eclairage secours cabine

7.12 Garde-pieds

8.1 Organes de commande

8.3 Bouton de réouverture de porte

8.4 Dispositif de demande de secours

DISPOSITIFS DE SECURITE

11.1 Parachute cabine (ascenseur électrique)

11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)

11.5 Dispositif d'immobilisation (maintenance)

11.7 Contrôle rupture ou mou de suspente

11.8 Organes de liaison (position cabine)

ELECTRICITE

14.3 Protection contre les contacts directs

VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Prescriptions applicables aux utilisateurs

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Tous les équipements de travail doivent être réglés, entretenus et vérifiés régulièrement de manière à préserver la sécurité et la santé des travailleurs dans le cadre de l'obligation générale de sécurité (article L.4321-1 du Code du travail).

Les vérifications des équipements de travail doivent être effectuées par des personnes compétentes dans le domaine de la prévention des risques présentés par les équipements de travail et connaissant les dispositions réglementaires afférentes (Article R.4323-24 du Code du Travail) et ayant, outre la qualification, l'expérience du métier de vérificateur, en particulier une pratique habituelle de celui-ci.

APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE

Les équipements de travail servant au levage de charges, de postes de travail ou au transport en élévation des personnes, utilisés dans les établissements visés à l'article L.4111-1 à L.4111-3 du Code du Travail sont soumis en matière de vérification, aux dispositions de l'arrêté du 01 mars 2004 qui prescrit les vérifications suivantes

- **Vérification avant mise ou remise en service**

Les appareils et accessoires de levage mus mécaniquement ou par la force humaine et les accessoires de levage doivent faire l'objet de tout ou partie des examens et essais suivants, lors de leur mise 1) ou remise 2*) en service :

EXAMENS ET ESSAIS
• examen de l'adéquation • examen de montage et d'installation • essais de fonctionnement • examen de l'état de conservation • épreuves statiques et dynamiques

CIRCONSTANCES IMPOSANT DES EXAMENS OU ESSAIS
1) lors de la mise en service dans l'établissement (neuf, occasion ou location) 2a) lors d'un changement de site d'exploitation, de configuration ou de conditions d'utilisation sur un même site 2b) à la suite d'un démontage suivi d'un remontage 2c) après tout remplacement, réparation ou transformation importante intéressant un organe essentiel 2d) à la suite de tout accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel

Toutefois, les appareils soumis à des changements de site d'utilisation et ne nécessitant pas l'aménagement de supports particuliers sont dispensés de la vérification prévue au cas 2a) ci-dessus, à condition d'avoir fait l'objet, dans cette configuration, des examens et essais de mise en service du cas 1) ci-dessus et, depuis moins de six mois, de la vérification générale périodique.

Nota : Les épreuves permettent de s'assurer expérimentalement de l'absence d'anomalie préjudiciable à la solidité et/ou à la stabilité. A défaut de présentation des documents prévus par l'arrêté du 01 mars 2004, sans avis formalisé du chef d'établissement, les épreuves sont réalisées conformément aux dispositions du contrat, dans les conditions prévues par le fabricant et à défaut dans les conditions définies par les textes de références. Le vérificateur ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués par les épreuves à l'appareil ou à son support. L'examen de montage et d'installation est limité aux éléments assemblés sur le site d'utilisation et réalisé sur la base des informations contenues dans la notice d'instructions du fabricant.

- **Vérification générale périodique**

Les appareils et les accessoires de levage doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité annuelle. Toutefois, cette périodicité est :

- Semestrielle pour les appareils listés au II et III de l'article 20 de l'arrêté du 01 mars 2004, les appareils mus par une énergie autre que la force humaine et utilisés pour le transport des personnes ou le déplacement en élévation des postes de travail.
- Trimestrielle pour les appareils mus par la force humaine et utilisés pour le déplacement en élévation des postes de travail.

Ces vérifications comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement.

MACHINES ET ENGINS DE TERRASSEMENT A CONDUCTEUR PORTE

- **Vérification générale périodique**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 mars 1993 modifié ou de l'arrêté du 24 juin 1993, les machines et engins de terrassement définis par ces textes doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité trimestrielle ou annuelle selon le cas, qui comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement.

AUTRES EQUIPEMENTS

ASCENSEURS, MONTE-CHARGES ET ELEVATEURS DE PERSONNES DONT LA VITESSE N'EXCEDE PAS 0.15 m/s

L'article R.134-11 du Code de la Construction et de l'Habitation prescrit un contrôle technique des ascenseurs au moins tous les cinq ans.

L'arrêté du 29 décembre 2010 prescrit une vérification annuelle des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes.

La vérification, fonctionnement compris, des ascenseurs doit être effectuée par un organisme agréé, tous les cinq ans et après transformation importante, dans les établissements recevant du public (ERP).

Le fonctionnement des ascenseurs et monte-charges installés dans des immeubles de grande hauteur (IGH) doit être vérifié semestriellement.

Par ailleurs, indépendamment des examens précités, la norme NF P82-230 stipule que les ascenseurs doivent faire l'objet d'examen et essais à la suite de transformations importantes ou de travaux d'amélioration.

ESCALIERS MECANQUES ET TROTTOIRS ROULANTS

Dans les établissements recevant du public, la vérification de ces appareils doit être effectuée par un organisme agréé, tous les ans et après transformation importante.

DIVERS

Les équipements suivants doivent être vérifiés:

- A la mise ou à la remise en service et périodiquement au moins tous les 3 mois : Échafaudages (arrêté du 21 décembre 2004),
- Au moins tous les 6 mois : Portes et portails automatiques ou semi-automatiques (arrêté du 21 décembre 1993),
- Au moins tous les 12 mois : Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (arrêté du 19 mars 1993).

Définition et contenu des missions de base

La mission comprend les seules opérations décrites dans le présent rapport, réalisées dans les limites définies ci-dessous. Le contenu et la réglementation appliquée sont mentionnés dans le corps de chaque rapport.

Pour les équipements de travail, les vérifications périodiques, les vérifications avant mise ou remise en service, sont réalisées dans le respect des contenus, des limites d'investigation et des exclusions de mission définies dans les cahiers des charges de la profession.

Pour les autres équipements, les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base comportent, l'examen visuel de l'état de conservation des parties de l'équipement, visibles et accessibles sans démontage et en sécurité, l'essai de fonctionnement de l'équipement et des dispositifs de protection en place.

Pour les ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants les missions comportent, si le contrat le mentionne, la vérification du respect des prescriptions

particulières applicables aux établissements recevant du public (ERP) ou aux immeubles de grande hauteur (IGH).

Les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base nécessitent, de la part du donneur d'ordre, la mise à disposition des équipements à examiner, des opérateurs qualifiés à leur conduite, de la documentation nécessaire (notice d'instructions, déclaration de conformité, rapport précédent, données relatives au site...), des moyens d'accès sécurisés et dans le cas des vérifications relatives aux appareils de levage, des charges d'essais et d'épreuves suffisantes.

Limites:

En absence d'un opérateur qualifié à la conduite et/ou des moyens d'accès sécurisés, la vérification est limitée à l'état de conservation des parties visibles et accessibles de plain-pied, équipement à l'arrêt. Les limites de la vérification sont alors précisées dans le rapport.

L'examen de montage et d'installation exclut notamment, tout essai, contrôle géométrique ou métrologique, toute vérification des caractéristiques mécaniques des supports, massifs, ancrages, fixations, ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage.

La vérification de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi tels que freins de secours et de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les personnes, ne peut être réalisée qu'en présence et sous la direction d'un représentant qualifié du constructeur ou de l'entreprise de maintenance pour les ascenseurs.

Exclusions aux missions de base :

La vérification de la mise en œuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations (risques électriques, incendie, explosion, appareils à pression, circulation sur la voie publique,...).

Les opérations qui relèvent de la responsabilité :

- des fabricants qui, seuls, peuvent garantir leur fourniture (matières premières, composants), leur mise en œuvre et la conformité des équipements aux règles techniques de conception et de construction qui leur sont applicables.
- des utilisateurs, seuls chargés de s'assurer du respect d'une part des obligations qui leur sont faites lors de la mise ou remise en service des équipements de travail, y compris l'examen d'adéquation des appareils de levage ou l'examen approfondi de certains équipements de travail (cas des grues à tour) et, d'autre part, des mesures d'organisation, des prescriptions techniques d'utilisation applicables aux équipements.
- des exploitants lorsque ceux-ci sont soumis, notamment pour l'implantation de certains engins de chantier, à des dispositions particulières fixées par des arrêtés préfectoraux ou municipaux.
- des utilisateurs, seuls chargés la tenue de(s) registre(s) de sécurité et carnet(s) de maintenance.
- des services de l'établissement chargés d'assurer la surveillance, le nettoyage, le démontage périodique des parties cachées, la réalisation des opérations de maintenance et de maintien de l'état de conformité,



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Etude de sécurité spécifique des équipements de transports mécaniques

N° de rapport :
A511498826-006-1
Date : 12/12/2025



Accréditation n°3-2016
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Lieu d'intervention :

LES HOPITAUX DU LEMAN
HOPITAL GEORGES PIANTA
3 AVENUE DE LA DAME
74203 THONON LES BAINS

Date(s) d'intervention :
Du 08/12/2025 au 12/12/2025

Intervenant :
Mr RICHARD CEDRIC

Ce rapport comporte 18 pages - Version modèle rapport LearaBIP_5.5.3

Etude de sécurité spécifique

Veillez trouver ci-joint l'étude de sécurité spécifique relative aux interventions de vérification d'équipements figurant parmi ceux mentionnés à l'article R.4543-1 du code du travail.

Etude de sécurité mise à jour le : 12/12/2025

L'étude de sécurité est limitée aux risques spécifiques auxquels sont exposés les intervenants Apave qui effectuent des vérifications sur ces appareils, elle est réalisée en application des articles R.4543-2 à R.4543-11 du code du travail.

Cette étude de sécurité spécifique ne préjuge pas des risques concernant les autres entreprises intervenantes telles que celles qui effectuent des travaux de maintenance, de réparation ou de transformation des appareils.

Liste des équipements

désignés par contrat ou convention

Risque	Désignation	Fabricant	Repère Client	N° Identification
	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	OTIS	Gauche	RV269
	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	KONE	FCM64	11341391
	Ascenseur de 7 à 10 niveaux	OTIS		45KRP227
	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	OTIS		BKV84
	Ascenseur de 7 à 10 niveaux	SCHINDLER		BKV55
	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	KONE	FCM61 Monte malade	11341393
	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	KONE	FCM62 Monte malade	11341394
	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	CFA	ACH46 Consultation unextern	94N38163
	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	CFA	ACH24 Stérilisation	95NO2423
	Ascenseur de 7 à 10 niveaux	OTIS		45KRM125
	Ascenseur de 7 à 10 niveaux	SECA		RV268
	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	CFA	ACH44 Stérilisation	94N38162
	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	CFA	AAE42 Droit	94R50042
	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	OTIS		45KRM124
	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	SODIMAS	BKV63	BKV63
	Ascenseur jusqu'à 6 niveaux	KONE	FCM63	11341392

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Repères :

Client

Bâtiment Plateau technique

Service Gauche

N° Identification RV269

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Repères :

Client FCM64

Bâtiment Accueil

Service

N° Identification 11341391

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur de 7 à 10 niveaux

Repères :

Client

Bâtiment Brancardage

Service

N° Identification 45KRP227

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Repères :

Client

Bâtiment Laboratoire

Service

N° Identification BKV84

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur de 7 à 10 niveaux

Repères :

Client

Bâtiment Visiteurs

Service

N° Identification BKV55

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Repères :

Client FCM61

Bâtiment Médecine

Service Monte malade

N° Identification 11341393

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Repères :

Client FCM62

Bâtiment Médecine

Service Monte malade

N° Identification 11341394

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Repères :

Client ACH46

Bâtiment

Service Consultation unextern

N° Identification 94N38163

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Repères :

Client ACH24

Bâtiment Plateau technique

Service Stérilisation

N° Identification 95NO2423

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur de 7 à 10 niveaux

Repères :

Client

Bâtiment Professionnel

Service

N° Identification 45KRM125

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur de 7 à 10 niveaux

Repères :

Client

Bâtiment

Service

N° Identification RV268

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Repères :

Client ACH44

Bâtiment Plateau technique

Service Stérilisation

N° Identification 94N38162

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Repères :

Client AAE42

Bâtiment Plateau technique

Service Droit

N° Identification 94R50042

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Repères :

Client

Bâtiment Aile ouest

Service

N° Identification 45KRM124

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Repères :

Client BKV63

Bâtiment

Service

N° Identification BKV63

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté

Etude de sécurité spécifique

Ascenseur jusqu'à 6 niveaux

Repères :

Client FCM63

Bâtiment Monte malade

Service

N° Identification 11341392

Thème	Constatation	Risque
PORTES PALIERES	Absence de risque constaté	
GAINE - CUVETTE	Absence de risque constaté	
AUTRES CHEMINEMENTS	Absence de risque constaté	
PORTES, PORTILLON DE VISITE / SECOURS	Absence de risque constaté	
TOIT DE CABINE	Absence de risque constaté	
LOCAL MACHINERIE ET/OU POULIES	Absence de risque constaté	

☒ : Fiche signalétique récapitulant les risques, apposée par le prestataire d'entretien dans ou près du local de la machine.

Aucun risque spécifique constaté